MENTION COMPLÉMENTAIRE - CONDUCTEUR DE MACHINES DE VERRERIE



____ DEFINITION DES EPREUVES __

EPREUVE : 1 - CONDUITE D'UNE PRODUCTION

Objectifs de l'épreuve :

Cette épreuve doit permettre de vérifier les aptitudes du candidat à assurer le suivi d'une production donnée en quantité et en qualité , à partir des consignes et des informations reçues .

Forme de l'épreuve :

Le candidat choisit une technique de production parmi celles citées ci — après par et en fonction des possibilités du centre d'examen :

- Machines primaires de pressage ;
- Machines primaires de soufflage .

Ce choix sera effectué par le candidat dès la fin de la période de 4 (quatre) semaines de formation en entreprise .

A partir du dossier de la fabrication en cours et des moyens de con - trôle nécessaires qui lui seront remis au début de l'épreuve , le candidat devra , sur le site de production :

- Prendre connaissance des informations liées à la fabrication .
- Vérifier la conformité des réglages et du poste de travail ,
- Vérifier la disponibilité des outillages nécessaires ,
- Assurer le suivi de la fabrication en respectant les impératifs d'hygiène et de sécurité .
- Suite à une anomalie réelle ou simulée , procèder aux ajustements nécessaires (éventuellement réaliser un remplacement d'outillage) pour retrouver les conditions optimales de production , compte tenu des instructions données dans le dossier de fabrication .
- Effectuer les contrôles nécessaires pour assurer la qualité des ar ticles fabriqués ,
- Complèter les fichiers techniques relatifs à la fabrication .

MENTION COMPLÉMENTAIRE - CONDUCTEUR DE MACHINES DE VERREILE



Modalités de l'épreuve :

Epreuve pratique sur site en production

Durée maximum : 5 heures (*) Coéfficient : 5

(*) La durée de l'épreuve sera adaptée suivant le type de machine et la complexité des réglages à réaliser .

MENTION COMPLÉMENTAIRE - CONDUCTEUR DE MACHINES DE VERREIE



DEFINITION DES EPREUVES

EPREUVE : 2 - ANALYSE D' UN PROCEDE

Objectif de l'épreuve :

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les connaissances du candidat sur les techniques de fabrication autres que celle de l'épreuve 1 (conduite d'une production).

Elle doit permettre également de vérifier ses aptitudes à :

- Exploiter les documentations techniques qu'il a élaborées lors de son cycle de formation ,
- Communiquer .

Forme de l'épreuve :

Une machine de verrerie telle que : machine de soudage , de décor , de tail - lage , installation de polissage , de dépolissage , ... sera attribuée au candidat , par tirage au sort , en fonction des possibilités du centre d'examen .

Avec la machine qui sera en production , seront donnés au candidat :

- Le dossier de la fabrication en cours ,
- Une série de questions relatives à l'installation et au procédé.

Le candidat devra :

- 10. Analyser le dossier de production et à l'aide de sa documentation technique préparer les réponses aux questions posées,
- 2º. Présenter oralement ses réponses aux membres du Jury qui , éventuellement , pourront lui poser des questions complémen taires relatives à l'unité de fabrication étudiée .
- N.B.: Des interventions sur l'unité de fabrication ne seront pas nécessairement demandées .

Modalités de l'épreuve :

Epreuve orale sur site en production .

Durée maximale : 1 heurs 30 minutes dont 1 heurs d'analyse du dossier (préparation) .

Coéfficient : 2

Documents autorisés : Dossiers techniques élaborés durant le cycle de formation .

MENTION COMPLÉMENTAIRE - CONDUCTEUR DE MACHINES DE VERRERIE

	58

____ DEFINITION DES EPREUVES____

EPREUVE : 3 - SCIENCES TECHNIQUES

Objectif de l'épreuve :

Cette épreuve a pour but de vérifier que le candidat a acquis les connaissances scientifiques et technologiques nécessaires pour maitriser les procèdés de fabrication d'articles en verre ou en cristal.

Forme de l'épreuve :

A partir d'un dossier pouvant comporter :

- le dessin de définition d'un article en verre ou en cristal ,
- des documentations (schémas , dessins, ...) relatives aux machines, aux matériels et aux outillages utilisés en verrerie ,
- des informations utiles à une fabrication ,

les questions posées seront tout ou partie relatives à :

- la composition et l'élaboration du verre ,
- les matériels, appareillages et équipements tels que définis en S. 5 du référentiel du diplôme .
- les systèmes mécanisés et automatisés (S. 4 du référentiel du diplâme)
- les processus de fabrication (S. 6 du référentiel du diplôme) ,
- les règles d'hygiène et de sécurité (S. 8 du référentiel du diplôme),
- les contrôles et la qualité (S. 9 du référentiel du diplôme),
- l'organisation et la gestion de la production (S. 10 du référentiel du diplôme) .

Autant que faire se peut , ces questions comporteront également des analyses et des résolutions de problèmes de physique et de mathématiques ($S_{\rm e}$ 3 du référentiel du diplôme) .

Cette épreuve devra également comporter une partie graphique (S. 2 du référentiel du diplôme) qui n'excèdera pas le quart du temps attribué à cette épreuve.

Modalités de l'épreuve :

Epreuve écrire et graphique

Durée maximale : 4 heures

Coéfficient : 3

Aucune documentation ne sera admise .